

Clause de retour et de repentir

Par David62
Bonjour,

Je suis en CDI dans une grande entreprise mais mon employeur me propose d'aller travailler chez un de leur franchisé. L'offre n'est pas inintéressante mais on me propose une démission avec clause de retour et de repentir.

Quelle est la légalité et la valeur juridique de cet engagement ? Est-ce une procédure relativement courante ou présente t'elle des risques particuliers ?

Merci